Mars 2014 - n°60

Le Tour de Ville

Bulletin d'information de la commune de Couvron & Aumencourt

page 7



Cérémonie du 11 Novembre

page 8



Le Repas de l'Amitié

page 10



Les Voeux au Personnel

page 17



Le Club de l'Amitié

page 20



Rétro-Travaux



Arbre de Noël

Sommaire

Le Mot du Maire 3
Décisions du Conseil 4 - 6
La Vie de la Commune 7 - 11
La Rue de la Verdure 11
Élections municipales : mode d'emploi . 12 - 13
La Vie des Associations 14 - 17
Les Nouveaux Rythmes Scolaires 18 - 19
Rétro-Travaux 20 - 21
Hommage à un valeureux Covéronnais 22
Nouveaux arrivants 22
L'Agence Postale Communale 23
Infos Pratiques 23

État-Civil

Naissances

• Le 20 décembre 2013 est née à Laon :
Clémentine LOCHERON fille de Locheron-Gilles et Rabelle Nadia domiciliés 6, rue James Smales.

• Le 4 janvier 2014 est née à Laon :
Lilia CHAPRON fille de M. et Mme Chapron Olivier domiciliés 28, rue de Colonel Chépy.

• Le 6 Janvier 2014 est née à Laon :
Maëly DETAILLE fille de Detaille Michaël et Cauchefer Christelle domiciliés 2, rue Jean Mermoz.

• Le 9 février 2014 est née à Laon :
Charlie FAUCONNIER fille de Fauconnier Hugues et Mikolajczyk Margot domiciliés 2, rue du Château.

Bienvenue aux nouveaux nés.

Décès

• Le 14 février 2014 est décédé à Laon :
Monsieur **ROGER Ernest** né le 31 août 1927, domicilié 15, Rue de la Verdure, retraité de la SNCF. Monsieur ROGER a été Conseiller Municipal de la Commune de 1959 à 1965, de 1971 à 1977 et de 1995 à 2001.

Toutes nos condoléances à la famille éprouvée.

Fêtes et Cérémonies

Programme du 8 mai 2014

10h45 : Rassemblement devant la Mairie des membres du Conseil Municipal, du Centre Communal d'Action Sociale, des Anciens Combattants, des enfants des écoles et de la population. Formation du cortège et défilé vers le Monument aux Morts.

11h00 : Cérémonie du Souvenir au Monument aux Morts. Dépôt de gerbe par la section locale des Anciens Combattants. Participation des enfants des écoles.
À l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera offert au centre socioculturel 19, Rue du Colonel Chépy.

Fête communale

• Samedi 14 juin 2014

14h00 : ouverture des attractions foraines.
14h00 : concours de boules organisé par l'AS Couvron sur la Place du Quartier Mangin.
De 14h00 à 16h00 : Sur la place distribution de tickets de manèges aux enfants de l'école par des conseillers municipaux. **Ces tickets de manèges gratuits ne seront valables que le samedi 14 juin.**
20h00 à 23h15 : Bal avec un disc-jockey.
23h15 : Feu d'artifice.
24h00 à 2h00 : Reprise du bal avec un disc-jockey.
2h00 : fin des attractions foraines.

• Dimanche 15 juin 2014

14h00 : ouverture des attractions foraines.
15h00 : concours de boule en bois, organisé par les conseillers municipaux.
16h00 : Les Event'Dream : danseuses brésiliennes.
17h30 : récompenses du concours de boules en bois.
18h30 : verre de l'amitié.
20h00 : clôture de la fête.

14 juillet 2014

Le Conseil Municipal, sur proposition du Foyer Culturel qui participe à l'organisation des festivités du 14 juillet, a décidé, que **les jeux et le repas auront lieu le dimanche 13 juillet 2014**. La **cérémonie commémorative** aura lieu le **lundi 14 juillet** devant le Monument aux Morts. Le programme précis de cette manifestation vous sera communiqué ultérieurement.

Les rédacteurs de ce Tour de Ville sont : SEBESTYEN Edmond, Maire, RICHARD Gilbert, ROHART Eliane, DOCTRINAL Lucien, POTART Guy, RIBEIRO Carole, STRACZEK Arnaud, BLONDELLE Dominique, secrétaire de mairie.

Le Mot du Maire

Le numéro 60 du Tour de Ville est le dernier exemplaire de ce bulletin paraissant sous cette mandature. C'est avec une émotion toute particulière que je m'adresse à vous en ce début d'année 2014. Comme certains maires des communes environnantes, j'ai décidé de mettre un terme à mon mandat en ne me représentant pas aux nouvelles élections municipales qui auront lieu au mois de mars. Arrivé à un certain âge, je crois qu'il est raisonnable de savoir tirer sa révérence.

Je suis entré au conseil municipal en 1983 voici 31 ans. J'ai effectué un mandat de Conseiller Municipal, deux mandats d'Adjoint au Maire et deux mandats de Maire. Cette implication dans la vie publique, auprès de vous, m'a apporté beaucoup de satisfactions.

Je vous remercie profondément pour la confiance que vous m'avez accordée tout au long de mes différents mandats. Un grand merci à toute mon équipe municipale, Adjoints, Conseillers, secrétaire de mairie et les employés municipaux. Toutes ces personnes qu'il faut saluer pour leur disponibilité et leur sérieux, m›ont aidé efficacement dans toutes les tâches quotidiennes.

Les travaux qui ont été effectués dans le village, répondaient à des besoins d'embellissement mais aussi dans le but d'améliorer, en général, le cadre de vie de tous les administrés.

La liste des travaux effectués dans le village, durant la dernière décennie, est très longue. Tous les projets annoncés ont été menés à terme. Vous pouvez vous en rendre compte.

Les taux d'imposition ont toujours été raisonnables.

De gros projets sont à l'étude pour l'année 2014.

- Mise en place des nouveaux rythmes scolaires (à la rentrée des classes de septembre 2014)
- Construction d'une nouvelle mairie.
- Continuer la mise en conformité des accès handicapés aux bâtiments publics et sur la voirie.
- Démarrage de l'aménagement de la rue de la Verdure (enfouissement des réseaux aériens, amélioration du réseau d'eaux pluviales, rénovation de la distribution d'eau potable, remplacement des branchements plomb chez les particuliers).



Mon souhait serait que ces projets puissent être repris, pour finalisation, par le nouveau Conseil Municipal.

Quelques mots concernant le projet Palmer.
Ce projet avance à grand peine mais il est toujours d'actualité. Il faut s'attendre à un retard important car certaines démarches n'ont pas abouti. Soyons toutefois optimistes en espérant une avancée de ce projet.
Je tiens à vous présenter, au nom de l'ensemble du conseil municipal, mes souhaits de bonne année, de bonne santé, de réussite dans les projets de chacun de vous, à vos familles, vos amis et vos entreprises. Je salue également les nouveaux arrivants dans notre village et leurs souhaite une bonne intégration dans notre population.

Le 23 mars et éventuellement le 30 mars auront lieu les élections municipales. Je vous invite à participer nombreux à ce scrutin qui déterminera le renouvellement de l'équipe municipale.
Le mode de scrutin d'élection a changé car c'est la première fois que notre commune, compte tenu de l'effectif de sa population (> à 1000 habitants) est soumise au scrutin proportionnel de liste à deux tours avec parité hommes/femmes.
La démarche est donc totalement différente des votes auxquels nous étions habitués. De plus amples informations sur ce sujet sont développées dans ce bulletin.

Bonne et heureuse année à tous.
Votre Maire : Edmond SEBESTYEN

Les Décisions du Conseil

Séance du 4 novembre 2013

Présents : MM. SEBESTYEN Edmond, Maire, ROHART Eliane, LOUVEAU Joël, Adjoints au Maire, SWIETEK Gérard, LEBLOND Dominique, STRACZEK Arnaud, DOCTRINAL Lucien, RIBEIRO Carole, RICHARD Gilbert, COIGNOUX Grégory
Absents excusés : MM. POTART Guy, SIMPHAL Frédéric et CUVILLIER Sabine
Secrétaire : M. LOUVEAU Joël

• Procès-verbal de la dernière réunion

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 octobre 2013.

• Projet de construction d'une nouvelle mairie

Suite à la présentation du projet de nouvelle mairie par M. Tissot, architecte en charge du projet au Cabinet Certier, le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce projet, demande au Maire d'étudier les possibilités de financement au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et demande à la commission des travaux de réfléchir aux économies possibles sur les travaux de construction.

• Droit de Préemption Urbain

Propriété DENISART 1, Rue de Pouilly
Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de ne pas se porter acquéreur de la propriété DENISART sise 1, Rue de Pouilly, vendue 160 000 €.

• Modifications des statuts de l'USEDA

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la demande de modifications des statuts de l'USEDA.

• Bourses scolaires communales 2013-2014

Le Conseil Municipal à l'unanimité fixe le montant de la bourse scolaire communale à 120 € pour les élèves poursuivant leurs études jusqu'au baccalauréat et à 240 € pour les élèves poursuivant leurs études après le baccalauréat et arrête la liste des bénéficiaires.

• Accident Lecompte : Remboursement d'assurance

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le montant du remboursement proposé par la SMACL pour les dégâts causés au trottoir communal sis devant le foyer rural et qui correspond au montant du coût des travaux de remise en état.

• Local commercial sis 7A, Rue du Colonel Chépy

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de réaliser des travaux d'aménagement au local commercial sis 7A, Rue du Colonel Chépy pour y installer une agence immobilière et fixe les conditions de location.



• Aménagement des nouveaux rythmes scolaires

Suite à la réunion du groupe de travail chargé d'étudier la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014, le Conseil Municipal à l'unanimité fait des propositions parmi les différentes options possibles.

• Décisions modificatives

Le Conseil Municipal à l'unanimité apporte des modifications aux prévisions budgétaires 2013.

Séance du 9 décembre 2013

Présents : MM. SEBESTYEN Edmond, Maire, ROHART Eliane, LOUVEAU Joël, Adjoints au Maire, POTART Guy, SIMPHAL Frédéric, LEBLOND Dominique, STRACZEK Arnaud, DOCTRINAL Lucien, RIBEIRO Carole, RICHARD Gilbert, COIGNOUX Grégory
Absents excusés : MM. SWIETEK Gérard et CUVILLIER Sabine
Secrétaire : Mme RIBEIRO Carole

• Procès-verbal de la dernière réunion

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 4 novembre 2013.



• Droit de Préemption Urbain
Le Conseil Municipal décide de ne pas se porter acquéreur des propriétés suivantes :
- Terrain à bâtir de la S.E.D.A.
11, Rue de Vivaise vendu 35 640 €
- Terrain à bâtir de la S.E.D.A.
9, Rue de Vivaise vendu 36 795 €
- Terrain à bâtir de la S.E.D.A.
13, Rue de Vivaise vendu 33 055 €
- Terrain à bâtir des Consorts CAVALLI
16, Rue de Vendôme vendu 25 000 €

• Bourse scolaire communale
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'attribuer une bourse scolaire communale pour un élève poursuivant ses études avant le baccalauréat.

• Don de l'association
« Prix Pédestre Ghislain Cuvillier »
Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le don d'un montant de 786,93 € fait par l'association « Prix Pédestre Ghislain Cuvillier », suite à sa dissolution.

• Remboursement d'assurance
Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le montant du remboursement proposé par Allianz pour le remplacement d'une titreuse de la mairie.

• Préparation des fêtes 2014
Le Conseil Municipal à l'unanimité valide les propositions de la commission des fêtes concernant l'organisation des fêtes 2014.

• Projet de construction d'une nouvelle mairie
Demande de subvention
Le Conseil Municipal à l'unanimité, sollicite une subvention au titre du Contrat Départemental de Développement Local pour les études de construction d'une nouvelle mairie.

• Nouveaux rythmes scolaires
Le Conseil Municipal à l'unanimité, propose les horaires des nouveaux rythmes scolaires à mettre en place à la rentrée de septembre 2014.

• Adhésion à la SPL XDEMAT
Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'adhérer à la Société Publique Locale XDEMAT, société qui a pour objet de fournir à ses adhérents des prestations liées à la dématérialisation.

• Mise à disposition d'un local commercial
Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de mettre gracieusement à la disposition de la société Motor Sport Vision de M. Palmer, le local communal sis 7D, Rue du Colonel Chépy.

• Projet de construction d'une nouvelle mairie
Le Conseil Municipal à l'unanimité, vu les différentes propositions de la commission des travaux pour réaliser des économies sur le projet de construction d'une nouvelle mairie, décide de reporter l'étude de ce dossier après les élections municipales de mars 2014.

• Divers travaux de voirie
Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte les propositions de la commission des travaux pour la réalisation de travaux de voirie en divers points du village.

• Divers travaux de bâtiments
Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte les propositions de la commission des travaux pour la réalisation de travaux dans divers bâtiments communaux.

• Décisions modificatives
Le Conseil Municipal à l'unanimité apporte des modifications aux prévisions budgétaires 2013.

Séance du 6 janvier 2014
Présents : MM. SEBESTYEN Edmond, Maire, ROHART Eliane, LOUVEAU Joël, Adjoints au Maire, POTART Guy, SIMPHAL Frédéric, SWIETEK Gérard, LEBLOND Dominique, STRACZEK Arnaud, DOCTRINAL Lucien, RIBEIRO Carole, RICHARD Gilbert, COIGNOUX Grégory
Absente : Mme CUVILLIER Sabine
Secrétaire : M. SIMPHAL Frédéric

• Procès-verbal de la dernière réunion
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 9 décembre 2013.

• Adhésions de nouvelles communes au syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de l'Oise aval et de ses affluents
Le Conseil Municipal émet un avis favorable aux demandes d'adhésions des communes d'Amigny-Rouy, Barisis-aux-Bois et Deuillet au syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de l'Oise aval et de ses affluents.

• Suppression d'un poste d'employé municipal
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de supprimer le poste d'adjoint technique de 1ère classe à temps complet à compter du 1er janvier 2014.

• Ratios d'avancement de grades
Le Conseil Municipal à l'unanimité modifie les ratios d'avancement des grades d'adjoint technique.

• Locaux commerciaux
Sis 7, Rue du Colonel Chépy
Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de réaliser les travaux d'aménagement de deux locaux sis 7A et 7C, Rue du Colonel Chépy afin d'accueillir une agence immobilière et une auto-école et fixe les conditions de location de l'agence auto-école.

• Aménagement de la Rue de la Verdure
Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de modifier le projet d'aménagement de la Rue de la Verdure concernant le réseau d'eaux pluviales et le réseau d'eau potable.

• Dotation de Solidarité Rurale
Le Conseil Municipal demande au Gouvernement et aux Parlementaires de trouver des solutions afin que la Commune ne perde pas la Dotation de Solidarité Rurale fraction « bourg-centre » suite au regroupement des cantons.

• Classement du parking des ateliers municipaux
Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de classer dans le domaine public non cadastré le parking des ateliers municipaux.

• Décisions modificatives
Le Conseil Municipal à l'unanimité apporte des modifications aux prévisions budgétaires 2013.

Séance du 10 février 2014
Présents : MM. SEBESTYEN Edmond, Maire, ROHART Eliane, LOUVEAU Joël, Adjoints au Maire, POTART Guy, SIMPHAL Frédéric, SWIETEK Gérard, LEBLOND Dominique, DOCTRINAL Lucien, RIBEIRO Carole, RICHARD Gilbert, COIGNOUX Grégory
Absents excusés : MM. STRACZEK Arnaud et CUVILLIER Sabine
Secrétaire : M. LOUVEAU Joël

• Procès-verbal de la dernière réunion
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 6 janvier 2014.

• Station d'épuration : procédure contentieuse
Suite à la décision du Tribunal Administratif d'Amiens de débouter la Commune de sa demande, le Conseil Municipal décide de ne pas faire appel de la décision.

• Adhésion à l'USEDA
Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable à l'adhésion de la commune de Fresnoy-le-Grand à l'USEDA.

• Achat d'une tondeuse auto portée
Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à faire l'acquisition d'une nouvelle tondeuse-auto portée avant le vote du budget primitif 2014.

• Bilan des délégations au Maire
Le Maire fait le bilan à l'assemblée des décisions qu'il a eu à prendre dans le cadre des délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal.

• Mise à disposition de l'Astroboule
Suite à la demande de l'Armée de passer une convention de mise à disposition de l'Astroboule, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attendre de connaître le coût de l'assurance pour se prononcer.

• Amortissement des études d'urbanisme
Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'amortir les études des documents d'urbanisme sur une durée de 5 ans.

• Fête communale 2014
Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte l'ensemble des demandes d'installation des forains pour la fête communale des 14 et 15 juin 2014 et émet un avis favorable à l'organisation par le foyer culturel d'une « fête de la musique » le vendredi 13 juin 2014.



La Vie de la Commune

Cérémonie du 11 novembre 2013

Réuni devant la mairie, le cortège s'est ensuite dirigé vers le monument aux Morts pour la traditionnelle commémoration du 11 novembre.

Après les discours délivrés par le Maire et le Président des Anciens Combattants, la cérémonie s'est clôturée autour du verre de l'amitié à la salle polyvalente.



Dépôt de la gerbe



Appel aux Morts



Remise de médaille « La Croix du Combattant » à M. DOCTRINAL Lucien



Une partie de l'assistance

Repas de l'amitié du 24 novembre 2013

Près de 80 convives ont répondu présent au repas de l'amitié organisé et préparé par les membres du Centre Communal d'Action Sociale et du Conseil Municipal.







La bonne humeur et la convivialité étaient une fois de plus au rendez-vous grâce à l'animation assurée par Richard WATSON.



Arbre de Noël du 14 décembre 2013

Contrairement aux Noëls précédents, nos écoliers n'ont pas cette année interprété leurs chants de Noël.
Ils ont été conviés à un tout autre spectacle offert par la Municipalité : Magie et illusions.

Deux représentations « Larinfha et son monde imaginaire » assurées par Lara Blanchard se sont succédées, une pour les maternelles et la seconde pour les plus grands.





Les enfants ont été initiés aux tours de passe-passe.





À l'issue de chacun des spectacles, les enfants ont acclamé la venue du Père-Noël et se sont vus remettre cadeaux et friandises.





Vœux du personnel communal du 6 janvier 2014

Le Maire et les membres du Conseil Municipal ont invité l'ensemble des employés municipaux afin de leur présenter leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.



À cette occasion chacun d'entre eux s'est vu offrir un petit cadeau ainsi que des chocolats.



Une cérémonie destinée à resserrer les liens entre élus et employés.

Vœux du 10 janvier 2014

Entouré de l'ensemble de son équipe municipal, Edmond SEBESTYEN a présenté à l'assemblée venue nombreuse tous ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.



À cette occasion, quatre élus du Conseil Municipal ont été récompensés par la médaille d'honneur régionale, départementale et communale.



Avant d'être lui-même épinglé pour 31 années de mandats locaux dont 12 en tant qu'Adjoint et 13 comme Maire, Edmond Sebestyen a félicité Eliane Rohart qui affiche 24 années de service (médaille d'argent), Gérard Swietek, 24 années également et Frédéric Simphal pour 31 ans (médaille de vermeil). La cérémonie s'est clôturée par le verre de l'amitié.

Aménagement de la Rue de la Verdure

Le Conseil Municipal a décidé de réaliser en 2014 les travaux d'aménagement de la Rue de la Verdure.

Ces travaux débuteront vers le mois de mars par le remplacement de la canalisation d'eau potable et des branchements en plomb. À cette occasion, les compteurs d'eau seront placés en domaine public, sous le trottoir. Les travaux seront réalisés par l'entreprise TPA (canalisations) et VEOLIA (branchements). Le coût des travaux est estimé à 95 000 € TTC.





Ce sera ensuite au tour des travaux de voirie de démarrer : création de trottoirs, de places de stationnement et réfection complète de la voie.
Le coût des travaux est estimé à 240 000 € TTC.

Dans un deuxième temps, il sera procédé aux travaux d'enfouissement des lignes aériennes et à la pose de nouveaux mâts d'éclairage public. Le coût des travaux est estimé à 89 000 €, dont 50 000 € à la charge de la Commune. C'est l'USEDA et GEPELEC qui sont chargés des travaux.

Élections Municipales 2014 Mode d'Emploi

ATTENTION ! Changements :

1- Carte d'électeur ET pièce d'identité

2- PAS de stylo sur le bulletin de vote, ne PAS rayer

Les élections municipales se dérouleront le **dimanche 23 mars**, avec éventuellement un second tour le dimanche 30 mars.

Comme promis dans le '' Tour de Ville N° 59'' voici quelques informations importantes.



Pour toute élection, il faut se munir de sa **carte d'électeur et d'une pièce d'identité,** en cours de validité, avec photo. Comme déjà indiqué par la lettre du 24 janvier du Maire, l'arrêté ministériel prévoit diverses pièces d'identité possibles :

1. Carte nationale d'identité ;
2. Passeport ;
3. Carte d'identité d'élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'État ;
4. Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire ;
5. Carte vitale avec photographie ;
6. Carte du combattant de couleur chamois ou tricolore ;
7. Carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie ;
8. Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie ;
9. Carte d'identité ou carte circulaire avec photographie délivrée par les autorités militaires ;
10. Carte de famille nombreuse avec photographie délivrée par la Société nationale de chemin de fer ;
11. Permis de conduire ;
12. Permis de chasser avec photographie, délivré par le représentant de l'État ;
13. Livret de circulation, délivré par le préfet en application de la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969 ;
14. Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application du neuvième alinéa (7°) de l'article 138 du code de procédure pénale.

Ces titres doivent être EN COURS DE VALIDITÉ, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés.

Les cartes d'identité délivrées depuis le 2 janvier 2004 sont prolongées de 5 ans.

LES ÉLECTEURS ET ÉLECTRICES
non munis de l'une des pièces indiquées ci-dessus
ne seront pas admis à prendre part au scrutin

N'estimez pas que vous êtes connu, oui vous l'êtes très probablement, mais afin de ne pas annuler le scrutin, cette règle sera respectée.



LE BULLETIN DE VOTE

Pas de suppression de noms

Pas d'ajouts

Pas de modification de l'ordre de présentation



Pensez-y :

Rayer 1 seul nom équivaut à éliminer toute la liste.

Si un candidat ne vous convient pas, pensez aux 14 autres, ne les éliminez pas…

Ajouter un nom, voire un prénom, même conséquence : le bulletin est nul.

VOTEZ POUR UNE LISTE COMPLÈTE

En résumé, votez en bon citoyen, respectueux de ces nouvelles règles, merci.

Sur les listes, la **parité homme/femme** sera respectée.
À Couvron, les listes comporteront 8 hommes et 7 femmes ou 8 femmes et 7 hommes.
Au premier tour, la liste qui obtient la majorité absolue reçoit la moitié des sièges à pourvoir, soit 8 conseillers.
Les 7 sièges restants sont répartis à la représentation **proportionnelle** entre les listes, y compris celle arrivée en tête.
Elle obtient un nombre considérable de membres.

S'il y a un second tour, seules les listes ayant obtenu 10% des suffrages exprimés au premier tour ont le droit de participer.

Attention, dans l'hypothèse où il n'y aurait que deux listes de candidats à ces élections municipales nouvelle formule, il n'y aura qu'un seul tour de scrutin.

Tous les détails sur http://www.interieur.gouv.fr/Elections/

La Vie des Associations

Le Foyer Culturel

Le 2 novembre 2013, nous avons fêté Halloween. Comme l'an passé l'après-midi les enfants se sont éclatés, ils sont arrivés avec de beaux déguisements et se sont régalés avec les jeux et surtout le goûter. Plus de 60 enfants étaient présents l'après-midi. Environ 70 personnes sont venues déguisées à la soirée dansante qui a suivi, prêtes à faire la fête. Très bonne soirée !!!!





L'assemblée générale du Foyer Culturel Laïque s'est tenue le samedi 11 janvier 2014 à la salle du foyer Rural. Nous avons résumé notre année 2013 en vidéo, ce qui nous a permis de revoir tous les moments importants de l›année. Nous avons procédé ensuite à l›élection des membres du Foyer Culturel :

Le bureau se compose de :
Présidente : Dominique LEBLOND
Vice-Présidente : Rachelle LE REZIO
Trésorier : Guy POTART
Trésorière adjointe : Claudine KUSWIK
Secrétaire : Benoit ROGER
Secrétaire adjointe : Amélie ROGER

Il est renforcé par les membres suivants :
COIGNOUX Grégory, FIN Sébastien, LE REZIO Patrick, MENUS Romuald, PARMENTIER Laurent, PARMENTIER Thérèse, RIBEIRO Carole, RENAUX Laëtitia, ROUSSEAU Jérôme, STRACZEK Arnaud.

Le Foyer Culturel vous rappelle que le sport tient une place importante dans ses activités tout au long de l'année, en effet :
• **La section Ping-pong** compte 20 adhérents adultes et 15 enfants. Tous les mardis de 17h à 18h30 pour les enfants et de 18h30 à 20h pour les adultes. Le coût de l'inscription pour l'année est de 5 Euros.
• **La section Fitness-Zumba** compte 42 adhérentes. Tous les lundis de 18h à 18h30 pour la Zumba, 18h30 à 19h30 pour le fitness et les mercredis de 18h30 à 19h30 uniquement pour le fitness. L'inscription à l'année est de 50 Euros pour 1 heure et 70 Euros pour les 2 heures par semaine.
• **La section Tennis** compte 40 adhérents. L'inscription à l'année est de 5 Euros pour les habitants de Couvron et 70 Euros pour les personnes extérieures.
• **La section Volley** compte 14 adhérents. Tous les vendredis de 19h à 21h. Le coût de l'inscription est de 5 Euros à l'année.

Nous vous invitons à venir nous rejoindre. Pour tous renseignements Mme LEBLOND au 03.23.20.94.61



Programme 2014

(Sous réserve de modifications)

22 février
Concours de belote



12 avril
Sortie au P'tit Baltar à Nesle



20 avril
Chasse aux œufs de Pâques



11 mai
Sortie randonnée pédestre



29 mai
Sortie dans un parc d'attractions



1er juin
Brocante



13 juin
Concert rock



21 juin
Repas des sections sportives

13 juillet
Repas et soirée dansante



31 août
Sortie à la foire de Chalons

6 septembre
Concours de belote



11 octobre
Loto



31 octobre
Halloween



6 décembre
Sortie à la maison du Père Noël



31 décembre
Repas du nouvel an



L'AS Couvron

Une assemblée générale extraordinaire de l›Association Sportive de Couvron a eu lieu à la salle de tennis le mardi 14 janvier 2014 à 19 heures.

Un nouveau comité directeur a été élu pour la poursuite de la saison 2013/2014.

Il se compose des personnes suivantes:
- **Présidente** : Rachelle Le Rézio
- **Vice-Président** : Franck Macaigne
- **Secrétaire** : Nadia Rabelle
- **Trésorier** : Guy Potart
- **Membres actifs** :
- Gilles Locheron,
- Laurent Caurette
- Christophe Duvauchelle.

Actuellement, le classement de l'équipe seniors n'est pas à la hauteur des résultats souhaités. Mais nous comptons sur nos joueurs qui font preuve à tout instant de bonne volonté et de dynamisme pour inverser la tendance. Vos encouragements sur les stades seront très appréciés par nos sportifs. L'équipe loisirs, quant à elle, se situe en milieu du tableau de classement de leur groupe. Nous ne pouvons que souhaiter à ses membres prospérité pour la suite de la saison.
A l'initiative du président du club de Crécy-sur-Serre, un projet est actuellement à l'étude dans l'expectative de réaliser un regroupement des jeunes des clubs de Crécy-sur-serre, Monceau-Les-Leups, Nouvion-et-Catillon, La Ferté-Chevresis et Couvron-et-Aumencourt. Une réunion sera organisée prochainement avec les adhérents et les parents de nos jeunes licenciés afin de décider si nous adhérons ou pas à cette démarche.

Le Petits Écoliers

L'association « Les Petits Écoliers » a organisé le dimanche 10 novembre 2013, sa bourse aux jouets, vêtements enfants et articles de puériculture. Cette 2ème édition s'est déroulée à la salle de tennis, une trentaine d'exposants était présente. De nombreux visiteurs ont bravé la pluie pour venir trouver leur bonheur.
Rendez-vous pour la 3ème édition le 16 novembre 2014.

L'Assemblée Générale de l'association s'est tenue le vendredi 29 novembre 2013, on retrouve parmi ses membres : Franck BLONDELLE, Sandra COQUELLE (trésorière), Elodie CAURETTE (présidente adjointe), Caroline CORDIN, Alice COUSIN, Laetitia FOREST (présidente), Céline GUIARD (secrétaire), Vincent LEBLANC, Audrey et Laurent LEFEBVRE, Vanessa LESUR, Betty MAADSI (secrétaire adjointe), Amélie MEUNIER (trésorière adjointe), Amélie ROGER, Franck STRONA et Arnaud STRACZEK.

Nous vous présentons le **programme prévisionnel des manifestations de l'année 2014** et espérons vous y retrouver très nombreux :
• Loto
Samedi 22 mars :
• Vente de grilles
par les enfants de l'école pour tenter de gagner un chocolat de Pâques fabriqué par notre Artisan Boulanger
De fin mars à mi-avril
• Kermesse des écoles sur le « Stade Elie Blondelle »
Samedi 28 juin
• 3ème édition de la Bourse aux jouets vêtements enfants et articles de puériculture
Dimanche 16 novembre



Les mercredis récréatifs

Le vingt-deux janvier les responsables des mercredis récréatifs, sous l'égide de la communauté de communes, une douzaine d'enfants a rencontré les aînés du club de l'amitié.



Ce genre de rassemblement a lieu chaque année, mais là il y avait un bouquet particulier. Dès l'entrée dans la salle, on pouvait sentir une bonne odeur de galette des rois.

Avant de se lancer dans la découverte de la fève, les anciens se sont aiguisés l'appétit en écoutant les enfants proposer les chansons qu'ils avaient répétées avec leur monitrice. Leur prestation a été très applaudie par le public. La dégustation de la galette des rois a été très appréciée surtout pour les enfants qui ont trouvé la fève. Un bel après-midi de partage et de convivialité pour tous.

Les Nouveaux Rythmes Scolaires

On peut voir la question sous l'angle des **CHIFFRES** :
avant 2008 la semaine de classe était de 4 jours ½, avec le samedi matin.

De 2008 à 2013 ou 2014 (septembre) : 4 jours

Ces dernières années, l'année scolaire était donc de 144 jours (alors qu'elle est de 188 jours dans les pays de l'OCDE)

Le retour à 4 jours ½ permet une année scolaire de 180 jours, soit 36 matinées de plus pour mieux apprendre, toujours avec une semaine de 24 heures de classe.

La réussite des élèves s'en ressent et les résultats français ont dans l'ensemble régressé, dans le contexte européen et mondial.

La mise en place de nouveaux rythmes s'est faite en septembre 2013 dans quelques communes et se fera dans toutes les autres pour septembre 2014 ; c'est le cas de Couvron.

Ainsi plusieurs réunions se sont déroulées sur l'organisation des nouveaux rythmes à la rentrée de la prochaine année scolaire **(septembre 2014) pour notre école**.

Un consensus général s'est dégagé des rencontres entre la délégation du conseil municipal, les enseignantes et les parents ; à l'exception des lieux où se dérouleront les activités (mais les activités ne sont pas encore définies, et une bonne répartition des temps scolaires et des activités péri-éducatives doit se faire dans des locaux adaptés et à distances raisonnables des classes, pour limiter les durées de déplacements).
Nous avons tenu compte de contraintes locales dont le ramassage scolaire des élèves de Remies, il y a aussi adaptation des temps d'accueil, de restauration et de sorties.

Voici l'extrait de la délibération du conseil municipal :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité propose de fixer comme suit l'organisation du temps scolaire à la rentrée de septembre 2014 :

Temps scolaire

- Lundi et jeudi: 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 : 6hx2 : 12 h
- Mardi et vendredi : 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h00 : 4h30 x 2 : 9 h
- Mercredi matin : 8h30 à 11h30 : 3 h

Total hebdomadaire: 24 h

Temps d'Activités Périscolaires

- Mardi et vendredi de 15h00 à 16h30 : 1h30 x 2 jours : **3 heures par semaine**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

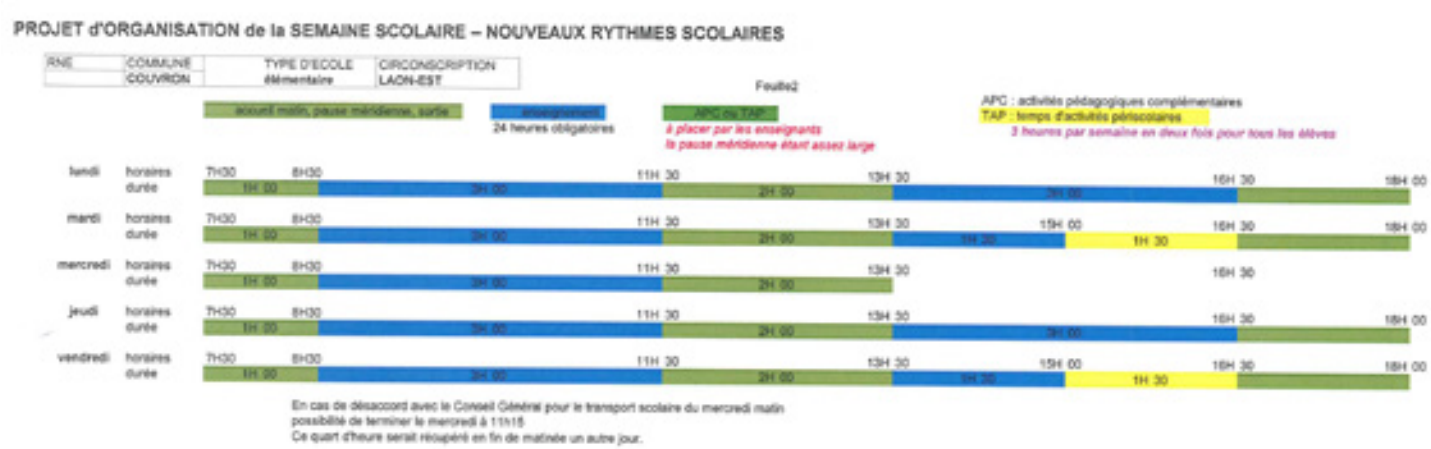
- que les activités du Temps d'Activités Périscolaires seront gratuites pour les familles.
- de mettre en place des cycles inter vacances scolaires, soit cinq sur l'année scolaire.
- que les enfants devront s'inscrire aux TAP par cycle afin de pouvoir gérer au mieux le nombre d'animations à mettre en place et donc d'animateurs à recruter.
- de mettre en place une garderie scolaire le mercredi de 7h30 à 8h20 comme les autres jours de la semaine.
- ne pas compter les deux ATSEM dans le personnel pouvant participer au TAP : elles ne sont pas formées à l'animation.
- que les bénévoles de la Commune pourront participer au TAP, mais sous le contrôle d'un animateur diplômé.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.



En résumé, il y aura **classe le mercredi matin** et les activités péri-éducatives se dérouleront le mardi et le vendredi après-midi.
Cependant, une formule de convention avec une association locale par laquelle des animateurs habitués aux enfants d'âges scolaires interviendraient, pourrait nous amener à adapter les temps d'activités péri-éducatives à une organisation intercommunale. Mais le conseil municipal tient à cette formule qui apporte une qualité dans l'encadrement et dans les contenus des activités.

Voici le schéma de la semaine scolaire en septembre 2014 :
144 jours sur éducatives subissaient des journées plus longues et plus chargées que la plupart des au
tres élèves dans le monde.



Les activités culturelles et sportives des T.A.P., **gratuites**, seront annoncées aux parents ; ceux-ci inscriront leur(s) enfant(s) pour une période qui correspond à un cycle de vacances à vacances.
Les dépenses supplémentaires engendrées par une telle organisation non encore finalisées à ce jour, seront inscrites au budget communal 2014.

Ce sera, dès septembre, pour tous, parents, enseignantes, personnels communaux, de nouvelles habitudes à prendre. Il en va de l'intérêt et de la réussite de nos enfants et élèves.



De nouveaux rythmes scolaires
pour mieux apprendre à l'école

Site web de l'Aisne :
http://www.ac-amiens.fr/dsden02/services-departementaux/la-reforme-des-rythmes-scolaires-a-lecole-primaire-dans-laisne/
Sites nationaux : http://nouveaux-rythmes.education.gouv.fr/
http://www.education.gouv.fr/pid29074/rythmes-scolaires.html



Rétro - Travaux

La commission du bulletin a décidé de mener une série d'articles sur les principaux travaux réalisés dans la commune au cours de ces dernières années. Avec ce numéro 60, la série s'achève avec 2 aménagements importants :

La Grand'Place ou Place du Quartier Mangin

Autrefois, vraiment autrefois



En 2008



Aujourd'hui







Et le parking de l'église



Avant les travaux, c' était une cour fermée qui servait stockage à divers matériaux et dans laquelle étaient situés les ateliers municipaux. Il y a maintenant ce beau parking, utile en diverses circonstances, notamment lors de cérémonies religieuses, mais aussi pour se rendre à l'agence postale, voire à l'école.



26 places de parking
+ 2 réservées aux handicapés

Avec de belles zones vertes,
un sentier, des bancs...

Hommage a un valeureux Coveronnais

Nous remontons très loin dans le temps

Nous honorons la mémoire de Jean-François, Médard BRUCELLE, né à Pouilly sur Serre le 20 décembre 1772.
Ce glorieux soldat, brigadier canonnier d'artillerie à cheval du 1er Empire (1805-1815) a participé à de très nombreuses batailles des guerres Napoléoniennes.

La liste est impressionnante : Ulm, Eylau, Eckmühl, Aspern-Essling, Wagram, Niémen, Smolenski, la Moskova, la Bérézina , Krasnoïé, Kulonga , Winkono, Culm, Bamberg, Heilsberg, Lützen, Bautzen, Wüttemberg, Dresde, Leipzig, Brienne, Austerlitz, Iéna, Auerstedt, Friedland, Montereau, Château-Thierry, Vauchamp, Villeparisis, Claye-Souilly, Fleurus, Waterloo, Champaubert et Ligny.

Napoléon 1er utilisa le canon du brigadier Brucelle lors de la bataille de Montereau (Seine et Marne) sur le plateau de Surville le 18 février 1812.
Le brigadier Jean-François Brucelle a été nommé Chevalier de la Légion d'Honneur le 23 septembre 1812. Il est décédé à Couvron le 4 février 1859 à l'âge de 86 ans après avoir vécu de très nombreuses années dans notre village.
Médaillé de Sainte-Hélène, distinction instituée par S.M. Napoléon III par décret du 12 août 1857.

Il a été inhumé dans le très ancien cimetière du village qui était situé près de l'ancienne église ruelle des morts aujourd'hui dénommée rue James Smales.

Nous n'avons malheureusement plus aucune trace de sa sépulture car ce cimetière a été complètement abandonné en 1868 et transféré à l'emplacement actuel, rue de Vivaise. Nous ne retrouvons aucun élément permettant de retrouver la trace d'une concession au nom de Brucelle car les archives de la mairie, antérieures à 1940, ont été détruites par les occupants Allemands.

Le courage de ce valeureux grognard de l'armée Napoléonienne mérite le respectueux hommage que nous lui rendons aujourd'hui.

Cet article est basé sur des renseignements fournis par Monsieur Guy DECOULONVILLERS, historien, dans le cadre du bicentenaire de la bataille de Montereau.

Nouveaux arrivants

- **M. BARTHELEMY Hervé**, chauffeur livreur et **Mme MOUTON Edwige**, agent d'exploitation dans le transport :
17, rue du Tour de Ville.
- **M. BOURDIN Florent**, ouvrier et **Mme FETON Harmony**, agent administratif : 13bis, Petite rue de Crépy.
- **M. et Mme CONTANT Christian**, retraités : 14, rue du Château.
- **M. JORÉ Alexandre**, mécanicien et **Mme JORÉ Stéphanie**, équipière polyvalente :
6, rue de la Gare. Trois enfants âgés de 1, 2 et 4 ans.
- **Mme HUBERT Mathilde**, aide à domicile :
3 rue Jean Richepin. Cinq enfants âgés de 1, 2, 3, 9 et 13 ans
- **Mme DONIER Carine**, sans emploi :
26, rue Jean Richepin. Un enfant âgé de 5 ans.
- **Mme LOBJEOIS Isabelle**, sans emploi :
1 résidence Chenonceaux, Rue Jean Mermoz. Trois enfants âgés de 11, 15 et 16 ans.
- **M. QUENNELLE Antoine et Jennifer**, artisans boulanger :
1, rue de Fourdrain.
- **M. BRUTH Benoît**, agent SNCF et Mme BRUTH Catherine, sans emploi :
1, rue du Mail. Un enfant âgé de 6 ans.

Bienvenue aux nouveaux arrivants.

Les petites astuces de l'Agence Postale

Horaires d'ouverture : 9h00 à 11h30 du lundi au samedi

Votre courrier peut vous suivre partout que ce soit temporaire
(pour vos vacances, vos déplacements professionnels) ou définitif.

Réexpédition temporaire - Deux possibilités s'offre à vous :



1ère : Une personne de confiance rassemble votre courrier dans une enveloppe « Prêt-à-réexpédier », où vous aurez préalablement indiqué l'adresse à laquelle vous souhaitez la recevoir. Cette personne dépose l'enveloppe de réexpédition dans une boîte à lettres de son choix.
Deux modèles d'enveloppe, suivant la quantité et la grandeur des courriers à réexpédier, sont à disposition à l'Agence Poste. Ce mode de réexpédition n'est valable qu'en France.



2ème : Vous concluez un contrat avec la Poste où vous devez définir si cela concerne le foyer dans son ensemble ou pas et vous pouvez choisir le temps de la réexpédition. La durée peut aller de 15 jours à 12 mois pour la France et l'international.
Le contrat est à retirer à l'Agence Postale. Il vous suffit de le remplir et de vous présenter à l'Agence Postale, **muni d'une pièce d'identité ainsi que de celle de toutes les personnes majeures figurant sur le contrat. ATTENTION**, toute personne majeure doit apposer sa signature sur le contrat.
Le délai de mise en place de ce service est de 5 jours ouvrables (soit le dimanche non compté). Après ce délai, tous vos courriers arrivant à votre adresse habituelle vous seront acheminés à l'adresse de votre choix et cela jusqu'à la fin du contrat.

Réexpédition définitive

Vous concluez un contrat avec la Poste où le temps de la réexpédition est de 6 mois ou 12 mois pour la France ou l'international.
Les conditions de ce contrat sont les mêmes que les conditions de la réexpédition temporaire.
Des contrats spécifiques aux entreprises sont disponibles aussi à l'Agence Postale.

L'Agence Postale se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et tarifaire.

Infos Pratiques

Ordures ménagères

Merci de rentrer les conteneurs vides avant 8 heures le lundi afin de libérer les trottoirs et de permettre le passage des piétons, notamment des enfants qui se rendent à l'école.

Consultation des nourrissons

Elle se déroule à l'espace petite enfance du centre socioculturel les deuxièmes jeudis de chaque mois.

Déjections animales

Il est demandé à tous les propriétaires de chiens de ne pas laisser leur bête faire leurs besoins sur les trottoirs ou dans les parcs communaux, ou de ramasser ces déjections immédiatement.
Il va de l'intérêt de chacun à ce que les espaces publics communaux restent propres.

Lutte contre le bruit

Par arrêté du 10 avril 2000, Monsieur le Préfet de l'Aisne a réglementé, entre autres, les travaux de bricolage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils susceptibles d'occasionner une gêne acoustique pour le voisinage, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse….

Ces travaux ne peuvent être réalisés que :
- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Commune de Couvron et Aumencourt

















Principales voies & places

Amoureux (ruelle des)	C 1
Bois (rue des)	A 1-2
Château (rue du)	A 6
Château d'eau (ruelle du)	B 4
Chépy (rue du Colonel)	BC 2 à 5
Claudel (rue Paul)	CD 6
Crépy (petite rue de)	C 1-2
Dumas (rue Alexandre)	C 6
Écoliers (ruelle des)	BC 4
Église (place de l')	B 4
Église (rue de l')	BC 4
Équipée (ruelle de l')	BC 6
Fourdrain (rue de)	B 1-2
Galérons (ruelle des)	AB 2
Gare (rue de la)	C 1-2
Grand Jardin (rue du)	AB 4 à 6
Place du Quartier Mangin	BC 2
Germaine (ruelle)	C 5
La Fontaine (Place Jean de)	C 5
Mail (rue du)	D 4
Mansart (ruelle)	B 2
Marmoz (rue Jean)	CD 5
Monceau (rue de)	B 6-7
Pouilly (rue de)	CD 5-6
Quatre ruelles (rue des)	AB 5
Racine (rue Jean)	C 6
Richepin (rue Jean)	CD 5
Saint-Privat (rue)	D 4 à 6
Smates (rue James)	B 4
Tour de Ville (chemin du)	CD 6-7
Tour de Ville (rue du)	D 4 à 6
Vendôme (rue de)	B 4 à 6
Verdure (rue de la)	AB 2 à 4
Vivaise (rue de)	CD 4

Principaux bâtiments & Services

- A Mairie
- B Groupe scolaire
- C Agence Postale Communale
- D Centre socio culturel
 - Espace petite enfance
 - Restaurant scolaire
 - Bibliothèque
 - Salle MJC
 - Foyer rural
- E Église Saint-Privat
- F École maternelle
- G Château d'eau
- H Salle de sport
- I Points d'informations
- J à P Espaces détente/jeux
- M Monument aux Morts
- N Astrobeule
- O Réserve incendie
- P Ateliers municipaux
- Q Cimetière
- Aires de stationnement
- Station d'épuration
- R Stade Elie Blondelle
- Abribus

Commerces / Artisans

- Boulangerie
- AL Coiffure
- 3J2M (Plomberie-Chauffagerie)
- C.D Gaz C.D Fuel
- Bar-Tabac "Au p'tit Couvron"
- Restaurant La Chaumière Picarde
- Infirmière Mme Curate
- Pawlak (Maçonnerie / Électricité)
- BM Création

Conception & réalisation : ALPHA COM' 03 23 23 49 77 - alphacom@9business.fr